



Les Gestionnaires du Comité d'Établissement Renault Douai

Déclaration des Elus du CE

...en réunion technique du 19 juillet 2011

Visiblement, les Elus du Comité d'Établissement FO et CFE/CGC semblent être devenus une obsession pour SUD !... Et on a beau ne pas vouloir y croire, il s'agit bien là d'un ressassé de Guerre de Sécession... ou plutôt de Cessation, puisque les hostilités ne semblent pouvoir s'arrêter que si le CE leur est abandonné, ou, au moins, qu'on les y accepte comme co-gestionnaires !!

Par chance, et l'Histoire l'a démontré, ce n'est pas le SUD, déclencheur des hostilités, qui a gagné, mais bien le NORD... et ici, espérons le, notre Usine UGB !!...

Toujours les mêmes rengaines... selon lesquelles, nous serions des « voleurs », des « manipulateurs de comptes », des « profiteurs », des « dépensiers sans compter »... Mais bon, des mots et des formules, pour exister d'abord... sans jamais rien démontrer au final !!

Et même si la Justice leur donne tort, ...ils en rajoutent encore !!...

Le dernier jugement, qui déboute SUD de toutes ses demandes, reconnaît clairement que, du Président du CE, M. DESCAMPS, ...aux Elus du Bureau, aucune restriction ou cachotterie n'a été faite pour présenter tous les documents comptables concernant la gestion du Comité d'Établissement... et qu'ainsi, il n'y avait pas lieu de croire que les comptes étaient « bidouillés » ou remplis de faux !!...

EXTRAIT DU JUGEMENT : « Cependant, il n'en ressort aucune opposition de la part du secrétaire du comité d'établissement à communiquer les pièces sollicitées. »

Et pour ce qui est de faire croire aux salariés, tout et son contraire, il convient peut-être de reprendre l'exemple de l'extrait de jugement sorti dans le tract TG n°132 de SUD, mais, simplement en mettant l'accent où c'est effectivement important de porter le regard...

EXTRAIT DU JUGEMENT : « Ces dispositions légales ayant pour objectif d'assurer la transparence des comptes du comité d'établissement due aux salariés que les élus représentent, il apparaît nécessaire que les membres de ce comité d'établissement puissent consulter dans un délai raisonnable l'ensemble des pièces justificatives leur permettant d'approuver les comptes du comité en toute connaissance de cause avant que le compte rendu de gestion ne soit porté à la connaissance des salariés. »

Or, il se trouve que les comptes pour 2010 ont été clôturés et approuvés lors de la réunion sociale du comité d'établissement, en date du 25 mai 2011... et que toutes les précisions nécessaires à la compréhension du bilan ont été apportées, en séance, par le Cabinet d'Expertise Comptable indépendant qui s'est occupé de vérifier les comptes.

Mais, aussi, lors de la Commission Financière quelques jours auparavant, avec toutes les tendances qui y sont représentées... Et où, en présence d'un Représentant de la Direction, aucune question particulière, ou demande de facture n'a été faite... D'ailleurs, dans cette instance, ce ne sont même pas des élus de CE SUD qui siègent !!

Bien évidemment, lorsqu'on ne veut pas comprendre ?!!...

Car, une fois de plus, SUD nous rejoue le coup du « gouffre béant » et de la « mauvaise gestion évidente du CE », en diffusant l'état de Trésorerie du mois de Juin, ...et bientôt celui du mois de juillet ?

Quand arriveront-ils à enregistrer que notre budget est versé par 12^e, au mois par mois, et que, évidemment, il y a des périodes de fortes dépenses, dues aux passeports vacances, aux cadeaux pour tous... et que c'est justement pour cela que nous négocions avec les banques, des découverts exceptionnels et ponctuels... qui seront vite résorbés les mois d'après ??!...

Ce qui est important, c'est le bilan final qui doit être équilibré !!... Et, pour 2010, malgré tout ce que vous avez pu écrire et dénigrer, l'exercice comptable était finalement excédentaire de plus de 30000€... Ce qui ne vous a pas empêché de voter CONTRE le bilan du 2%...

Pour éviter tout litige d'ailleurs, nous sommes allés jusqu'à afficher ce bilan 2010 sur tous les tableaux du CE à l'intérieur de l'Usine, en nous faisant accompagner d'un Huissier de Justice qui a acté cette mise en accessibilité à tous les salariés d'UGB.

Par contre... et ô surprise !! ...Alors que, le 0,2% était, lui, bien déficitaire, vous avez voté POUR... mais, il est vrai que c'est dans cette partie que vous tirez vos financements de fonctionnement internes !!! ...Pas folle la guêpe, comme qui dirait ?

Alors, le Tribunal a rendu Justice au Secrétaire du Comité d'Etablissement et à ses « complices » du Bureau... en redisant clairement que les règles législatives étaient suivies, pour ce qui concerne la gestion des comptes et la présentation des pièces comptables, consultables sur place pour ce qui est de l'exercice en cours par tout élu du CE.

Et non, le Juge ne dit pas ce que veut entendre SUD !!...

Pour les soi-disant déficits chroniques dus à une mauvaise gestion, il serait temps que nos amis de SUD commencent à prendre des cours de Gestion Budgétaire... car, si, comme ils l'annoncent à qui veut l'entendre, ils seront seuls gérants du CE après les prochaines élections professionnelles, les salariés d'UGB ont du mouron à se faire pour leur CE qui sera mourant en quelques semaines sous leur direction !!...

Mais bon ?... Qui peut vraiment prédire l'avenir ?!...